

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 janvier 2019, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur :

Mario Lachaine, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2019-01-001**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

ADOPTÉE

**2019-01-002**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 17 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 10 et le 17 décembre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 10 et du 17 décembre 2018 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2019-01-003

### COMPTES À PAYER 2019

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 janvier 2019, au montant de 212 221,05 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2019-01-004

### DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget :

#### **Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :**

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux (incluant les pompiers)  
Frais de déplacement (employés et conseil)  
Remise des cotisations aux gouvernements fédéral et provincial  
Remise des cotisations syndicales  
Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires  
Remise des cotisations aux fonds de pension à la FTQ, Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins, Banque Nationale  
CNESST  
La Capitale assurances et gestion du patrimoine (assurance collective)

#### **Contrats et autres :**

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions  
Conciergerie  
Courrier Purolator Ltée  
Groupe Dicom transport  
Québec 9079-9149 inc. (déneigement - secteur bas et secteur haut)  
Hydro-Québec  
Bell Mobilité inc.  
Néopost Canada Ltée (machine postale)  
Coopérative d'informatique municipale (CIM)  
Télébec Ltée  
ADT Canada inc.  
Bureautech  
Mobilonde  
Desjardins (TPV)  
Groupe DL Solution Informatique  
Me Roger Rancourt  
Fédéral Express Canada LTD  
Cablevision du Nord du Québec

#### **Ententes avec autres organismes :**

CRSBP des Laurentides  
Fonds de l'information foncière  
Gouvernement du Québec pour la SQ  
MRCAL (quotes-parts)  
RIDL (quotes-parts et réserve)  
SAAQ (immatriculation des véhicules)  
Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (quotes-parts)  
UMQ

FQM  
Ville de Mont-Laurier (service de protection contre l'incendie,  
supralocaux)  
Baux ministère des Finances

**Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :**

Visa Desjardins  
Petite caisse

**Contribuables :**

Remboursement des crédits de taxes  
Remboursement des taxes payées en trop  
Remboursement des intérêts créditeurs

**Service de la dette :**

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt :  
SQAÉ et les règlements numéros : 45, 75, 84, 92, 95, 102, 117, 128, 131,  
136.

ADOPTÉE

**2019-01-005**

**CONFIRMATION - FIN DE PÉRIODE DE PROBATION**

**CONSIDÉRANT** que la période de probation de la directrice générale prenait fin le 31 décembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme que la directrice générale répond avec satisfaction aux exigences du poste et que se termine la période de probation.

ADOPTÉE

**2019-01-006**

**NOMINATION DE MADAME MARTINE CHARRON AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Madame Martine Charron soit nommée au poste de directrice générale adjointe, et ce, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**QUE** le conseil municipal accepte les conditions de travail telles que déposées dans un document daté du 9 janvier 2019.

**QUE** le maire, Monsieur Gilbert Pilote soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail s'y rattachant.

ADOPTÉE

**2019-01-007**

**SUBVENTION OBNL 2019**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les organismes suivants reçoivent leur subvention 2019 :

AFEAS	150 \$
Albatros Mont-Laurier	250 \$

Centre communautaire de Ferme-Neuve	5 500 \$
Club de patinage artistique de Ferme-Neuve	200 \$
Comité de bénévolat de Ferme-Neuve	1 000 \$
Filles d'Isabelle	100 \$
Fondation Martin Paquette	500 \$
Paniers de Noël (Centre communautaire)	200 \$
Chambre de commerce de Ferme-Neuve	15 000 \$
Bourse Centre Christ-Roi	300 \$
Bourse Polyvalente St-Joseph	300 \$
École Sacré-Cœur (persévérance scolaire)	300 \$
Maison Lyse-Beauchamp	5 000 \$
Club du Bel Âge de Ferme-Neuve	500 \$
La Mèreveille	660 \$
Club de motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve inc.	4 000 \$
Club VTT Quad Villages H-L (15-106)	4 000 \$
Ensemencement des Lacs	3 000 \$
Le Prisme (camp de jour)	450 \$
Opération Nez Rouge Antoine-Labelle	100 \$
Fondation du centre hospitalier de Mt-L	270 \$
Projet de dépouillement d'arbre de Noël	2 000 \$
Croix-Rouge	450 \$
Ferme forestière de la montagne	500 \$
Marché de Noël (petit bâtiment)	5 000 \$
Tournoi Provincial Richelieu Home Hardware	200 \$
Municipalité amie des aînés	3 000 \$

ADOPTÉE

### **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 152 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Madame la conseillère Pauline Lauzon présente auprès du conseil municipal le projet de règlement numéro 152 relatif au traitement des élus municipaux.

### **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 152 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Madame la conseillère Pauline Lauzon donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 152 relatif au traitement des élus municipaux.

#### **2019-01-008 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 151 SUR LA TAXATION 2019**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 151 sur la taxation 2019 de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

#### **2019-01-009 MANDAT À ME RANCOURT - VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Me Roger Rancourt soit mandaté à entreprendre les démarches afin qu'il procède à la vente sous contrôle de justice pour l'immeuble de Succession Kathleen MacDonald située sur le lot 5 112 723 au 134, 4e rang de Moreau, circonscription foncière de Labelle.

ADOPTÉE

**2019-01-010      UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - COTISATION ANNUELLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve adhère à l'*Union des municipalités du Québec* pour l'année 2019 au montant de 5 342,26 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2019-01-011      CENTRE DE SANTÉ - TAPIS CLAUDE LÉVEILLÉE 1994**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service de *Tapis Claude Léveillée 1994* pour le remplacement du couvre-plancher au Centre de santé de Ferme-Neuve pour un montant de 7 652,67 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2019-01-012      ANNULATION DES FACTURES CRF1600348 - CRF1600384 - CRF1800634**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à annuler les factures CRF1600348 - CRF1600384 et CRF1800634 pour un montant de 4 110,44 \$ en capital et de 1 082,05 \$ en intérêts.

ADOPTÉE

**2019-01-013      BUREAUTECH LAURENTIDES INC. - APPAREIL MULTIFONCTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte la proposition de *Bureautech Laurentides inc.* pour l'achat d'un appareil multifonction laser couleur KONICA MINOLTA pour la somme de 8 042,04 \$ et que cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

**QUE** la somme de 1 608,41 \$ soit versée annuellement en janvier au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à verser la somme de 8 807,09 \$ plus les taxes applicables à *Bureautceh Laurentides inc.* pour payer l'achat d'un appareil multifonction laser couleur.

ADOPTÉE

**2019-01-014 REMERCIEMENTS - RÉNOVATIONS ÉCOLE SACRÉ-CŒUR**

**CONSIDÉRANT** l'importance que la municipalité apporte à la conservation de son patrimoine bâti ;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés avec grand respect du patrimoine à l'école Sacré-Cœur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal remercie la *commission scolaire Pierre-Neveu* relativement aux travaux réalisés sur le bâtiment de l'école Sacré-Cœur.

ADOPTÉE

**2019-01-015 ADHÉSION - CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve adhère au *Conseil de la culture des Laurentides* pour l'année 2019 au montant de 85 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

Administration - Liste des contrats de plus de 25 000 \$

**2019-01-016 MODIFICATION DU CONTRAT DE CONCIERGERIE - CENTRE DE SANTÉ**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer le contrat modifié de conciergerie pour le *Centre de santé de la municipalité de Ferme-Neuve* avec Madame Gaétane Brière.

ADOPTÉE

**2019-01-017 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - 31E TOURNOI PROVINCIAL RICHELIEU HOME HARDWARE**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte de verser la somme de 200 \$ au *31<sup>e</sup> tournoi provincial Richelieu Home Hardware* pour l'année 2018.

ADOPTÉE

## PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2019-01-018

### **DEMANDE D'APPUI SUITE À LA RÉCEPTION D'UN POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE DE L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a reçu un pourvoi en contrôle judiciaire de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec (APSQ) l'enjoignant de modifier ses règlements 2011-040 et 2016-090 et d'abroger certaines parties du règlement 2017-095 au motif que certaines dispositions de ces règlements seraient, selon leur prétention, inconstitutionnelles ;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions attaquées ont principalement pour objectif de restreindre la protection de l'environnement, la qualité des eaux et des berges du lac de même que la qualité de vie et la sécurité des résidents d'Ivry-sur-le-Lac ;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité d'étude, composé d'élus, de membres de l'Association pour l'amélioration du lac Manitou et de membres de Conservation Manitou, a été créé afin d'évaluer la demande de l'APSQ et de faire rapport à la municipalité sur les moyens à prendre ;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'études croit fermement que la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est le premier cas de l'APSQ et que cette association s'attaquera prochainement à tous les lacs de la province du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que les motifs évoqués dans le pourvoi en contrôle judiciaire de l'APSQ vont à l'encontre des normes de maintien de la protection de l'environnement et de la qualité des eaux ;

**CONSIDÉRANT** que les espèces exotiques envahissantes représentent un enjeu des plus importants pour l'ensemble des lacs de la province du Québec et que les villes, municipalités et associations se doivent d'imposer des mesures visant à protéger leurs plans d'eau contre ces espèces dangereuses pour la santé environnementale et humaine ;

**CONSIDÉRANT** que le lac Manitou est très étroitement lié à la valeur foncière des propriétés de la municipalité et que la santé de ce plan d'eau est primordiale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve appuie la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans ses démarches de protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes qui sont dangereuses pour la santé et la protection de l'environnement et de la qualité des eaux ;

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve appuie la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans ses démarches de défense à l'égard du pourvoi en contrôle judiciaire reçu de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec étant bien consciente que cette Association pourrait s'attaquer à plusieurs autres réglementations visant la protection des plans d'eau et ainsi contribuer à restreindre la conservation de l'environnement, la qualité des eaux et des berges des lacs de même que la qualité de vie et la sécurité des résidents d'Ivry-sur-le-Lac, et ce, au bénéfice de l'ensemble des plans d'eau provinciaux ;

**QU'**une copie conforme de la présente résolution adoptée soit adressée directement à la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

**2019-01-019 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS FN-18-V-19 - N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels de *N. Sigouin Infra-conseils* pour la préparation des plans et de devis pour des travaux de remplacement des conduites sanitaires de la 12<sup>e</sup> Rue entre les 20<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> Avenues (FN-18-07) comme décrit dans sa correspondance du 30 octobre 2018 au montant de 11 735 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2019-01-020 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS FN-18-V-20 - N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels de *N. Sigouin Infra-conseils* pour le diagnostic et l'analyse des besoins pour la mise à niveau des stations de pompage afin de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement (FN-18-06) comme décrit dans sa correspondance du 30 octobre 2018 au montant de 4 995 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2019-01-021 USINE EAUX USÉES/ABATTOIR FERME-NEUVE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Ferme-Neuve a fait faire l'étude d'impact sur son réseau des eaux usées advenant la prise en charge des eaux usées de l'abattoir au 32, Route 309 Sud ;

**CONSIDÉRANT** que cette demande est temporaire ;

**CONSIDÉRANT** de l'état déjà important de surcharge organique à la station ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire s'impliquer dans la réussite de cette entreprise ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve autorise le rejet des eaux usées à sa station d'épuration des déchets organiques de l'abattoir situé au 32, Route 309 Sud aux conditions suivantes :



- exiger à l'abattoir un suivi rigoureux de l'accumulation des graisses et des boues dans l'installation de traitement existante à l'abattoir et de se faire remettre des preuves de vidange ;
- exiger la tenue d'un registre des débits d'eau potable ;
- exiger la prise d'un échantillon par mois pour l'analyse de la DBO<sup>5</sup>;

**DE PLUS**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** tous les frais résultant de ces opérations seront à la charge de la Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

**2019-01-022      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 144 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le projet de règlement numéro 144 sur les systèmes d'alarme dans la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

**2019-01-023      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 14 janvier 2019 soit levée, il est 20 h 15.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Gilbert Pilote, maire